MEMOIRE

Remis à Mr. le Comte de Thiars, le 27 Mai 1788, par les membres de la Noblesse qui se trouvoient à Rennes & qui l'ont souscrit, pour être remis au Roi.

SIRE,

LES Ministres de votre Majesté ont deployé l'appareil de la guerre au millieu de nos villes; ils ont fait entendre la voix du despotisme; ils ont étouffés celle des loix. Ils ont crû que la terreur nous reduiroit au silence; ils se sont trompés.

L'intérêt de la nation, l'intérêt même du Souverain éxige que nous fassions parvenir la vérité aux pieds du Trône; rien ne peut nous empecher de remplir ce devoir.

Nous ne craindrons pas de dénoncer à votre M. des Ministres qui détruisent son authorité en la compromettant; qui semblent s'efforcer d'affoiblir l'amour que nous lui portons, en attaquant à la fois les propriétés, la liberté des citoyens & les loix de l'état, nous venons les accuser devant V. M. aux pieds du Trône qu'ils environnent & qu'ils parviendroient à ébranler, si vos fideles sujets ne s'empressoient de le raffermir, nous venons dévoiler à V. M. les dangers du projet qu'ils ont osé former.

Les autheurs de ce nouveau projet convaincus de l'indignation qu'il alloit exciter, ont voulu cacher leurs desseins sous le masque de l'intérêt public, mais ce voile mal tissu ne pouvoit derober à la nation le piege qu'on lui tendoit.

L'assemblée des notables en dévoilant à vos peuples le desordre qui regnoit dans les finances, la depredation que les administrateurs toleroient, la pro-

fusion & la prodigalité dont ils étoient coupables, avoit excité le zèle des Parlements. Les refus d'enrégistrer avoient forcés les nouveaux Ministres de retirer un Edit désastreux, qui repandoit la terreur dant toute la France; le Parlement annonçoit de nouvelles oppositions, il demandoit l'assemblée des Etats Généraux; il avoit eû le courage d'avouer que les droits dont il usoit depuis long-tems, n'appartenoient qu'à la nation; voila ses torts, voila les écarts qu'on lui reproche; voila les crimes qu'on vouloit punir & que la France entiére appelle des vertus.

Le bien public, l'intérêt des justiciables, n'étoit qu'un faux prétexte qu'on employoit pour colorer un projet désastreux, on vouloit détruire les loix constitutives de la Monarchie, en écartant les Magistrats respectables qui leur servoient d'organe; dépouiller le Parlement du droit de vérifier les Edits pour en revêtir la cour pleniére, composer ce nouveau tribunal de Magistrats amovibles, de courtisants qui tiennent leur fortune, de la profussion des administrateurs; d'hommes, enfin, choisis par eux, soumis à leurs volontés, incapables de leur opposer aucune résistance.

C'est alors que les Ministres, maitres de multiplier les impôts, sans rencontrer d'obstacles, auroient bientôt épuisés les dernières ressources de la nation, enlevés au peuple le foible nécessaire qu'on lui laisse à peine aujourd'hui, dépouillé les premiers ordres de l'état des droits que la constitution leur assure; établis sous le nom de V. M., le despotisme universel, le plus odieux des Gouvernements.

Délivrés enfin de la censure importune des Magistrats qui veilloient sur eux, les Ministres auroient pû violer à leur gré les engagements les plus sacrés, ruiner un jour les créanciers de l'Etat, mepriser, les reclamations les plus justes.

Quelle loix auroient-ils respectée, après avoir detruits les loix constitutives de la Monarchie? Quel



crainte auroit pû les arrêter, s'ils avoient réussis à soutenir l'injustice, par la force militaire? Il alloit reparoître, cet impôt désastreux, qu'un Ministre transjugé, présentat aux notables, que son successeur ne rougit pas de proposer de nouveau, dont le nom seul souleva les esprits, & que la fermeté du Parlement avoit repoussé.

La ruine du peuple alloit être consommée, elle le seroit déjà, si le courage des Magistrats, le refus des Ducs & Pairs & la reclamation générale n'eussent opposé des obstacles invincibles aux Ministres coupables qui l'avoient méditée. Si les ennemis du Roi & de la nation avoient éxécutés leur detestable projet, maitres de prodiguer les tresors de l'Etat aux protegés qu'ils soudoient, aux partisans qu'ils achettent, ils eussent entoure V. M. de la foule corrompue de leurs complices, ils eussent écartés la vérité, étouffés, le cri du peuple & perpetué leur crédit pour le malheur de la nation & pour le malheur du Souverain.

Dans un empire aussi étendû que la France, les soins multipliés du Gouvernement obligent trop souvent le Monarque à remettre son authorité entre les mains d'un Ministre principal qui gouverne en son nom. Dispensateur des graces, son pouvoir seroit trop dangereux, si les Parlements ne veilloient sur les entreprises qu'il peut former.

La plus sage politique semble avoir établi ces corps de Magistrature qui surveillant, les dépositaires de l'autorité, sont toujours prêts à dénoncer à V. M. les Ministres coupables qui attaqueroit les droits de la nation, le Ministre perfide qui oseroit trahir le Monarque.

Combien les annales ne présentent-elles pas d'attentats commis par les Ministres?

Le premier crime des maires du Palais, fut de renverser les loix, le second d'usurper le Trône.

A des époques moins reculées, le Cardinal Ballue, ce montre d'ingratitude, ne craignit pas de trahir à la fois son Roi & son bienfaiteur.

Le Cardinal de Richelieu ne fit couler le ſang le plus illuſtre, n'enchaina la nation, que pour aſſervir le Monarque à ſa volonté.

Le Cardinal Mazarin ne ſouleva le peuple, ne priva la France du ſecour d'un heros, que pour piller les tréſors de l'Etat & aſſouvir ſon avarice.

Tels ſont les délits que l'hiſtoire reproche a ces dépoſitaires infidels de l'authorité. Mais à quel terme ſe ſeroit-elle arretée? Quels attentats leur ambition n'auroit-elle pas commis, ſi la vigilance des Magiſtrats ne les eut éffrayé, ſi leur fermeté ne les eu conſternée?

Les Miniſtres que nous dénonçons, ont formé le projet de dépouiller le Parlement du droit d'enrégiſtrer, pour écarter l'obſtacle qui réſiſte ſi ſouvent à leur volonté. Tel eſt le but des nouveaux Edits, qui n'annoncent que des malheurs pour le peuple, & des dangers pour le Monarque : à peine ont-ils été connus qu'un cri général s'eſt fait entendre.

L'opinion publique, dont la voix commande avec plus de force que celle des Miniſtres & des Roix; l'opinion publique a flétri d'avance quiconque accepteroit des places dans cette cour pleniére, dans ces tribunaux deſavoués par la nation, établis contre toutes les loix, fondés ſur les ruines de la vraie Magiſtrature. Les Ducs & Pairs, les anciens Magiſtrats ne commettront pas un parjure à la face de la nation qui vient de recevoir avec applaudiſſement le ferment ſacré que leur bouche a prononcé, que leur main à ſigné.

Vainement les Miniſtres, ménacent leur fortune, l'opinion publique ménace leur honneur. La Cour pleniére ne ſe formera pas, le projet ne s'éxécutera point;

Mais les coupables ſeront-ils impunis, indignes de la confiance du Souverain, reſteront-ils les dépoſitaires de ſon authorité? Pour engager V. M. à venger ſes peuples, il ſuffit de démaſquer leurs ennemis; nous avons rempli ce devoir;

Il ne nous reſte qu'à repréſenter à V. M. les

dangers de l'impunité; c'eſt-elle qui donne des incitations aux coupables c'eſt-elle qui permet, à l'incapacité de ſolliciter les premieres places, à l'ambition & à la cupidité d'en abuſer ſans crainte; le peuple eſt mal gouverné, le Roi eſt mal ſervi; & ce ſont-là les ſuites malheureuſes d'un excès d'indulgences.

Vos Miniſtres, Sire, vous ont trompés; tous deux ſont criminels; vos ſujets pour s'en convaincre, n'ont beſoin que de mettre en oppoſition leur conduite, & le caractere du Souverain qu'ils cheriſſent.

L'économie eſt une des vertus de V. M & jamais le dérangement des Finances ne fut porté à un plus haut dégré?

Votre Majeſté eſt juſte, & les loix les plus ſacrées ſont violées ſous ſon nom.

Elle chérit ſon peuple & ſon peuple eſt malheureux. Elle ne veut gouverner que par les loix; & ſes Miniſtres les aboliſſent, pour établir le deſpotiſme.

Au milieu des malheurs dont nous venons de tracer le tableau, nôtre conſolation, eſt de penſer que c'eſt aux Miniſtres ſeuls que nous devons les imputer.

C'eſt en vous, Sire, c'eſt dans votre équité que nous mettons nôtre confiance vous retirerez, oui, nous n'en doutons pas, vous retirerez les Edits deſtructifs de la Magiſtrature & de la conſtitution de l'Etat. Les conquérants ont toujours reſpectés les mœurs & les loix des vaincus, V. M. ne traitera pas avec moins de juſtice des peuples qui ont verſés des flots de ſang, pour conſerver le Sceptre à ſes ancêtres.

Elle reſpectera nos loix, elles ſont à la fois la ſauve-garde du peuple & la baze la plus ſolide du Trône.

Unis par le titre de concitoyens, par l'attachement le plus ſincère, à tous les Français, reſolus à ne ſéparer jamais notre cauſe particulière de la cauſe commune, ce ſont les intérêts de la France entière que nous avons défendûs.

Les députes des Etats, ainſi que les commiſſaires, ont déja portés aux pieds du Trône les plaintes particulières de la Bretagne; ils ont repréſentés à V. M.

que les droits de la Province sont enfreints, que la capitale est ruinée, qu'une foule de citoyens sont dépoullés de leur état, de leur fortune, qui ne tient qu'à cet état, qu'une multitude de familles honnêtes est reduite à la mendicité.

Nous nous permettons seulement de rapeller à V. M. que le premier devoir, le premier serment du Souverain, & de procurer la justice à ses peuples; que ce serment est violé, quand on leur donne des juges ignorants, ou suspects: nos fortunes, Sire, nos vies, nôtre honneur dépendent de leur jugements; quel intérêt plus puissant peut jamais nous animer?

Nous supplions Votre Majesté, de rétablir le Parlement dans son integrité, de rapeller à leurs fonctions des Magistrats que leurs vertus & leurs malheurs rendent si dignes de la vénération publique.

Ecartés des nouveaux tribunaux par la voix de l'honneur, ils emporteroient avec eux les regrêts & la confiance, tandis que ceux qui leur succederoient, n'inspireroient que terreur, défiance & indignation.

Des Ministres n'ont pas craints de conseiller à V. M. de donner à la fois dans tout le royaume, à la justice Civile & Criminelle, une suspension indéfinie & de livrer ainsi la société entière à tous les desordres que la justice seule peut réprimer.

Daignez, Sire, daignez recevoir, avec bonté nos respectueuses réclamations, elles renferment le vœu unanime des citoyens. Dans une circonstance moins critique nous eussions attendû le moment ou la nation doit s'assembler; mais la constitution, mais l'autorité Souveraine sont en danger, est nôtre zèle ne connoit point de délai. C'est ainsi que nous nous réunissons. toujours pour combattre les ennemis de la France, moins dangereux pour V. M. que des Ministres coupables.

La commission intermédiaire avoit adressé au Roi une lettre, dans laquelle elle réclame les privilèges de la province; & elle a reçu une reponse du premier Ministre en date du 18 Mai conçûe en ces termes,

Le Roi à lû, Messieurs, la lettre que vous lui avez adressée. Sa Majesté éxaminera dans sa sagesse & sa justice, le mémoire que MM. vos députés ont presentés & celui qu'ils se proposent de lui remettre; & vous devez être persuadé de l'intention ou est S. M. de conserver a la province tous ses privilèges; soyez aussi persuadés, Messieurs, de l'attention particuliere que je donnerai à ce mémoire, ainsi que de tous les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être.

La commission a écrit de nouveau au principal Ministre, une lettre en datte du 28 de ce mois, dont voici la teneur.

Monseigneur, nous avons reçu la lettre par laquelle vous nous faites l'honneur de nous assurer que l'intention du Roi est de conserver a la Bretagne les privilèges qui lui appartiennent, que S. M. a lû nos répréséntations, qu'elle les éxaminera ainsi que le mémoire qui lui a été presenté par les députés & ceux qu'ils se proposent de lui remettre, nous ne doutons pas, Monseigneur, des intentions du Roi, & plus ses peuples en sont persuadés, plus ils voient, avec étonnement, le plan destructeur surpris à sa justice & à sa bonté. Les Edits enrégistrés d'autorité, n'attaquent point de simples privilèges; il frappent notre constitution même, & celle de la Monarchie. Le systême nouveau qu'on veut introduire, annonce une subversion générale. La Bretagne ne la voit pas avec moins d'effroi que le reste du Royaume, attachée à ses droits, elle l'est également aux loix de l'Etat, à la gloire du Souverain, à l'intérêt public, jamais Monseigneur, on ne parviendra à isoler ses réclamations.

Sa Majesté veut lui conserver ses droits; & tandis que vous donnez en son nom cette assurance positive, on annéanti dans le fait les engagements que renferment les articles 22 & 23 de nôtre Contrat, on disperse les cours Souveraines, on détruit l'ordre judiciaire & au moment même ou nous écrivons, le temple de la justice est transformé en un corps-de-

garde. Les titres de la Province & ceux des Particuliers, sont à la merci d'une troupe de soldats. Nous attendons avec une sollicitude inséparable d'un aussi grand intérêt, le prompt rétablissement de l'ordre public; il ne peut avoir lieu que par le retrait des Edits qui répandent une consternation universelle, nous ne cesserons de le réclamer, de la justice du Roi. Nous &c. &c.

Copie de la lettre adressée au Roi par son Parlement de Grenoble le 10 Juin 1788.

SIRE

NOus élevons vers le Trône nos voix gémissantes du sein d'une ville consternée qui a vû avec effroi le moment où elle alloit dévenir le tombeau de tous ses habitants.

Votre M. ne pourra apprendre sans attendrissement que l'effervescence des esprits à son principe dans la publication des loix nouvelles qu'on vous a presentées, comme un bienfait pour vos sujets, tandis qu'elle consommeroit leur ruine.

Nous ne tracerons pas, Sire, aux yeux de V. M. les inconveniens & le dangers de ces loix funestes, nous ne pourrions qu'affoiblir l'idée que doivent vous en donner la protestation de toutes vos cours, la réclamation générale de vos provinces, l'opposition unanime de tous les ordres, les allarmes de chaque citoyen : une nation qui ne respire que pour la gloire & la puissance de ses Roix; & pour la prospérité de l'État, ne peut se tromper toute entière sur les causes qui assurent ou compromettent de si grands intérêts.

Vous ne tarderez pas, Sire, de reconnoître que vos intentions bienfaisantes ont été trompées; si l'on vous disoit d'employer la force, V. M. rejetteroit ces conseils pernicieux; vous ne voulez pas régner par la terreur, vous êtes le père de vos peuples & votre ame généreuse gémiroit d'en proferer la prescription.

Daignez, Sire, considérer par vous même la situation déplorable de votre royaume, un seul de vos regards ramenera le calme & la tranquillité.

Vos peuples sont effrayés des actes d'autorité qui se multiplient, ils vous en conjurent de les garantir de l'oppression, vos provinces vous démandent le maintient de leurs loix & de leur immunité, toute la nation se réunit pour solliciter de votre justice la convocation des Etats généraux;

Que V. M. Sire, daigne se rendre aux prieres de tous les ordres de l'Etat, que ne doit-elle pas attendre des sujets fidéles dont-elle assurera le bonheur, de ses provinces dont-elle conservera les privilèges, de la nation entiére dont-elle remplira les vœux.

Les abus seront recherchés, & connus dans leurs source, la dette nationale sera liquidée, les moyens de l'acquitter seront discutés & mis sous les yeux de V. M. pour embrasser les moins onereux à vos peuples. Est-il un citoyen qui ne soit impatient de se distinguer par la grandeur de ses sacrifices? L'étendue des ressources que trouvera la France dans son amour & sa fidélité pour ses Roix étonnera ses ennemis dont la jalousie & l'embition sont peut-être deja reveillés aux bruits de nos dséastres.

Les Officiers de votre Parlement, en continuant de défendre les loix & votre autorité au peril de leur liberté & de leur vie, ne cesseront, Sire, en mêm-etemps de donner à vos sujets l'exemple de la soummission, la satisfaction qu'ils éprouvent d'avoir contribué par leur présence & par leur soin à sauver la capitale de la province de plus grands malheurs, & peut-être d'une entiere destruction, peut seule les consoler de l'imposibilité passagère ou la contrainte les a mis d'obéir à vos ordres dont-ils esperent que votre justice hâtera la revocation. Nous sommes avec un très profond respect. SIRE de V. M.

Vos très-humbles & très-obéissants & très fidels & très affectionnés serviteurs & sujets, les gens tenants vôtre Cour de Parlement du Dauphiné.